

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS569

présenté par
Mme Rist, rapporteure

ARTICLE 27 B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 27 B introduit par le Sénat portant sur la mise en place d'une sanction pour les patients en cas de rendez-vous médical manqué.